

Qui contacter?

Où trouver les ressources sur Kiwi?

Retour sur les derniers événements : CNE21

Liasse fiscale et Clôture Comptable

Mise à jour du Tableau de suivi centralisé

Point sur les placements en Junior

Point sur la DSN et sur le Prélèvement à la source

Quelques rappels & les changements à venir

Q&A : Vos problématiques en direct



Vos interlocuteurs privilégiés

Trésorier de la CNJE

tresorier@cnje.org

- Liasses fiscales
- Factures CNJE
- Mandats de prélèvement

Pôle Conseil de la CNJE

« Contacter la CNJE » via Kiwi

- Contrôle URSSAF
- Déclaratifs
- Gestion de trésorerie
- Litiges

Factures, BV

•









Ressources sur Kiwi - Onglet Trésorerie



CNJE

Ma Junior

Informations générales

Gestion des membres

Audits

Trésorerie

Trésorerie

Espace de gestion de la trésorerie de Confédération Nationale des Junior-Entreprises

FACTURES CNJE

LIASSES FISCALES

ATTESTATIONS MAIF

LISTE DES FACTURES CNJE | 6 FI

FILTRES

~

Tout afficher

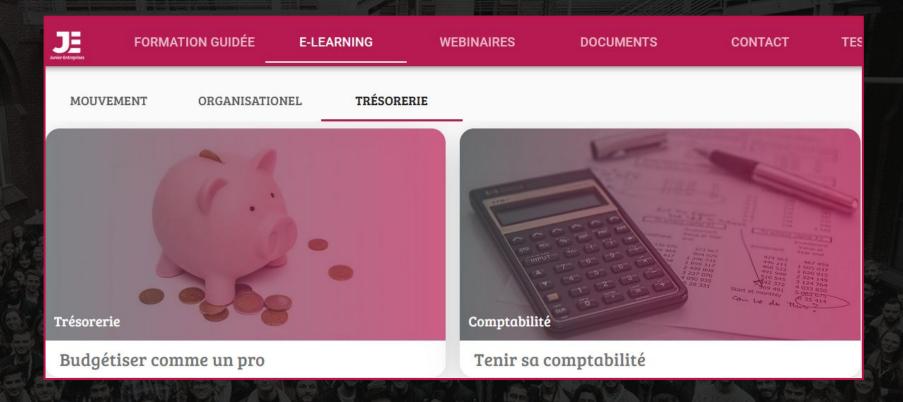
~

2020



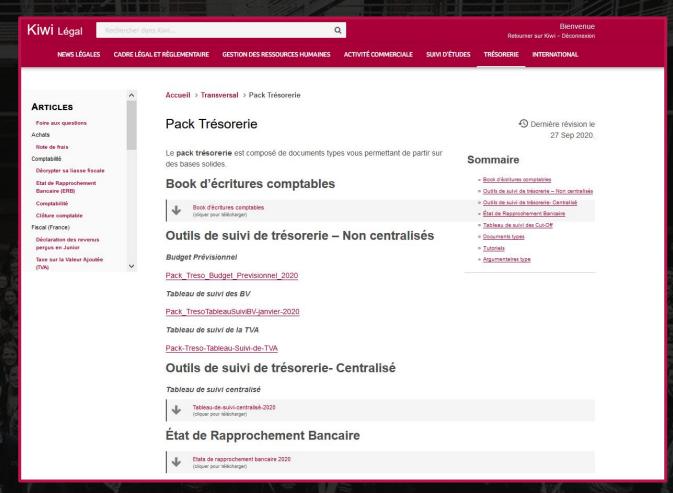
Junior-Entreprises

Ressources sur Kiwi - Ressources > Kiwi Formation





Ressources sur Kiwi - Ressources > Kiwi Légal

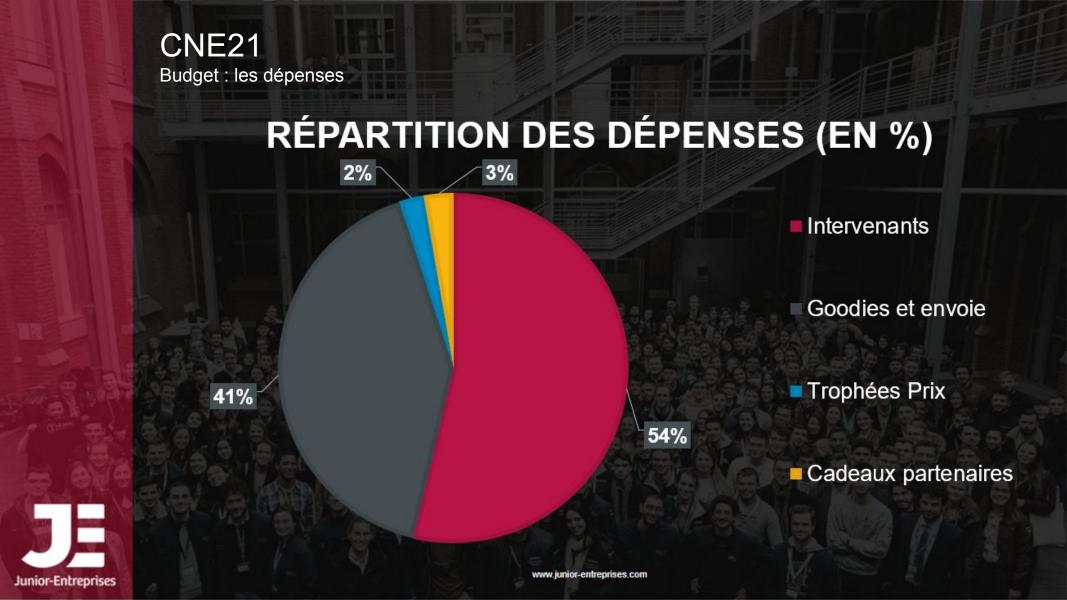


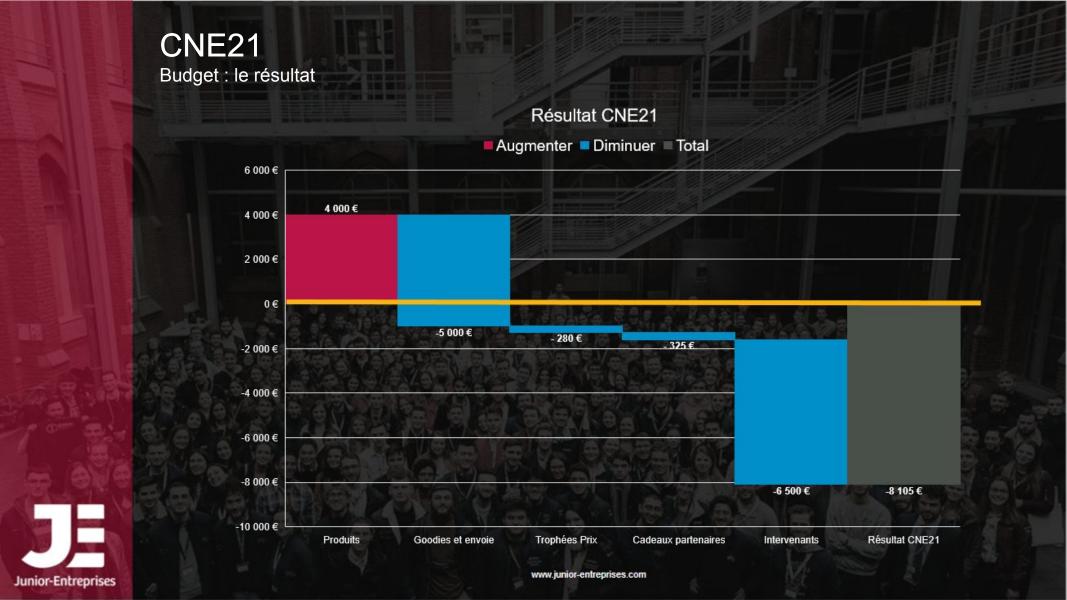


















Clôture comptable

Deadline pour déclarer l'Impôt sur les sociétés sur impôt.gouv

Pour les structures clôturant leur compte au 31/12/2020

4 mois et 15 jours suivant la clôture (mi mai)

Pour les structures ne clôturant pas leur compte au 31/12/2020

3 mois et 15 jours suivant la clôture

En cas de problème, n'hésitez pas solliciter le pôle conseil et prévenir le trésorier pour tout retard sur le dépôt de la liasse fiscale.



Liasse fiscale



Informations générales

Gestion des membres

CNJE

Ma Junior

Audits

Mouvement

Business

Trésorerie

A uploader dans les 4 mois suivant la fin de votre exercice



Trésorerie

Espace de gestion de la trésorerie de Confédération Nationale des Junior-Entreprises



TUPLOADER UNE LIASSE FISCALE

LIASSES FISCALES

RAPPEL



Toutes les Juniors doivent uploader leur liasse fiscale sur Kiwi dans les 4 mois suivant la fin de leur exercice comptable (renseignée au 30/06 pour Confédération Nationale des Junior-Entreprises).

LIASSE À

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET



Mes audits-conseil

Mes debriefs

Contacter la CNJE





Mise à jour du tableau de suivi centralisé

Intégration du tableau de suivi des cut off

- Basé sur le tableau suivi existant sur kiwi légal
 Report automatique dans le budget de votre
 exercice (cut off N) Ceux de l'exercice
 précédents (N-1) seront à rentrer à la main
- 1 seul onglet avec les cut off études et hors étudesA remplir en fin d'exercice

A la main

Automatisé

Postes de dépense PRODUITS	Cut-off N-1		Cut-off N	
	PCA N-1	FAE N-1	PCA N	FAE N
ETUDES			_	
Prestations (montant des JEH)			942,86 €	2 333,33 €
Frais d'étude (forfait uniquement)			157,14 €	466,67 €
COTISATIONS				
Cotisations (adhérents de la Junior)			15,00€	- €

Extrait des cut off dans le budget



Mise à jour du tableau de suivi centralisé

Intégration d'un tableau de suivi des RM

 Permettre un suivi du taux d'ouverture
 Avoir plus facilement l'effectif global pour le Tableau Récapitulatif

Amélioration du tableau de suivi de TVA

- Prise en compte des opérations non imposables
- Montant HT de ces opérations est à déclarer à la ligne 05 de la déclaration



Disponible à partir du 12/07 dans le pack trésorerie de kiwi légal

Besoin d'un document type ? Ou de l'amélioration d'une autre ressource ? Faites nous parvenir vos besoins !





Les placements
Rappel des règles en vigueur depuis l'AGP de décembre

Autorisés: Livret A*, Livret B

* Plafond maximal pour les associations : 76 500 euros (Article L. 221-3)

En faire un usage limité : Comptes à terme

Interdit: Fonds de placement (actions, OPCVM, etc)





Passage à la DSN

Obligation légale

Aucune solution adaptée aux Juniors

Objectif: Passage à la DSN en 2022

Echanges réguliers avec l'ACOSS afin de trouver une solution

A date

- Pas de solutions de logiciel de paie adaptées et accessibles
- Numéros de SIRET des Juniors transmis à l'ACOSS pour limiter les relances "Passage à la DSN"
- En cas de relance, un argumentaire est disponible sur Kiwi Légal > Pack Trésorerie
- En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter via un ticket!
 PS : Ne pas tenter d'argumenter de votre côté avec les URSSAF



Relance Prélèvement à la Source (PAS)

Lettre de l'administration fiscale demandant de régulariser des prélèvements à la source non déclarés

Les Juniors **ne sont pas concernées** par le prélèvement à la source

Un argumentaire existe sur Kiwi Légal : il est à adresser au SIE et à l'URSSAF (le SIE ne peut pas agir seul)

Il est possible d'ignorer les relances tant qu'elles sont peu fréquentes et pas personnalisées





Statut des intervenants Rappel des termes à proscrire et des ressources à modifier Consultant A remplacer par "intervenant" A remplacer par "intervention Recrutement sur une étude" Remunération A remplacer par "Indemnisation" A remplacer par "association de loi Cabinet de conseil 1901 à vocation pédagogique" Modifier le BV type www.junior-entreprises.com **Junior-Entreprises**

Statut des intervenants

Indemnité maximale par JEH et modification de la fourchette du JEH

280€ max par JEH attribué à l'intervenant

Fourchette du JEH 80€ - 450€ HT

Fixé par les URSSAF

- Appliqué aux associations à caractère pédagogique
- Est égal à 1,5 fois le plafond de sécurité sociale (le plafond est de 189€ en 2021)

Fixé par la CNJE

 Augmentation de la fourchette pour rester en accord avec les évolutions marché

En cas de non-respect de ce plafond, le calcul des cotisations sociales se fera sur au minimum 70 % du brut. Notre assiette de cotisation ne serait donc plus applicable.

Statut des intervenants

Indemnité maximale par JEH et modification de la fourchette du JEH

1 JEH (80 € – 450 €) Montant facturé au client

Montant facturé au client

Montant reversé à l'intervenant

Montant conservé par la Junior-Entreprise

280€

450 €

280 €Montant **maximum** reversé
à l'intervenant

Montant conservé par la Junior-Entreprise

A partir de quand les Juniors seront-elles évaluées sur ces changements ?

- A partir du 1er mars 2022 -

Mais vous pouvez commencer à les appliquer dès maintenant





DES Rappels



Depuis le 1er janvier 2010, les entreprises françaises fournissant des services à des sociétés établies dans un autre État membre européen doivent établir une "déclaration européenne de services" (DES) qui récapitule les opérations réalisées.



Il est obligatoire d'effectuer une DES aux douanes dans les 10 jours du mois suivant l'exigibilité de la TVA autoliquidée par le client. La DES mentionne l'identité du client, son N° de TVA intra ainsi que le montant des opérations. Elle est a effectuer en ligne sur ProDouane.



En cas de non déclaration, il est prévu une amende de 750 € par déclaration manquante ou déposée hors délai. Cet amende n'est néanmoins pas systématique. Cette amende peut être portée au double, soit 1 500 €, si le redevable ne régularise pas sa situation dans le délai de 30 jours de la mise en demeure.



https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/uploads/files/2020-01/Manuel%20Utilisateur%20DES.pdf https://www.douane.gouv.fr/fiche/calendrier-du-depot-des-declarations-dechanges-de-biens-deb-et-deservices-des#Calendrier2020

TVA à l'étranger & Brexit

Rappels et Mise à jour

Ne pas oublier de traiter la TVA à l'étranger sur les achats effectués

Brexit : le Royaume Uni est assimilé à un pays tiers de l'UE et non plus à un état membre de l'UE.

En cas de doute, consultez kiwi légal ou envoyez un ticket au pôle conseil





Placements RSE



- Sollicitations de juniors souhaitant réaliser des placements RSE
- RSE
 Nécessité de définir des règles pour cadrer cela



- Travail avec le COS et d'autres parties prenantes depuis mars
- Aboutissement à 7 règles qui seront présentées lors de la prochaine AGP



Nous sommes à la recherche de Juniors pilotes. Pour participer au projet, envoyez-nous un mail à : conseil@cnje.org



Refonte de kiwi légal

Reprise de la forme

- Nouveau template wordpress
- Séparation du légal et du non légal
- Revue du menu trésorerie

Reprise du fond

- Mise à jour et reprise de l'existant
- Développement de nouvelles ressources et articles (points trésorerie...)



Faciliter votre expérience utilisateur









Séance de Q&A

Mon client me paie un montant HT plutôt que le TTC, que dois-je faire ?

Je souhaite me faire exonérer de la CFE, comment faire ?



